



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 8 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	18
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
2 décembre 2025	
DATE D'AFFICHAGE	
12 DEC. 2025	
Codification : 1.4	
Acte rendu... exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 11 DEC. 2025 et publication du 11 DEC. 2025	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-cinq, le **huit décembre** le Conseil Municipal, dûment convoqué le **deux décembre deux mille vingt-cinq** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET et Isabelle ROUIDAN (arrivée à 20h07).

Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE

Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Isabelle ROUIDAN

Lucie ROCH donne pouvoir à Didier DUPIN

Absent sans pouvoir :

Jacky BRAT

Secrétaire de séance : Fabienne STALARS

OBJET : 2025-054 : Organisation d'une étape du Tour Auvergne Rhône-Alpes en 2026

La commune de Perreux a candidaté pour recevoir sur son territoire une étape du Tour Auvergne Rhône-Alpes (nouvelle dénomination du Critérium Dauphiné). L'édition 2026 se déroulera du dimanche 7 au dimanche 14 juin et la commune accueillera cette épreuve sportive avec départ et arrivée le mardi 9 juin 2026.

Amaury Sport Organisation (A.S.O.) a adressé la proposition de contrat dont les points principaux sont les suivants :

En contrepartie de l'accueil de ce départ et arrivée, la commune s'engage à :

- Fournir à A.S.O. toute l'aide utile à l'organisation de cet évènement (démarche administrative, mise à disposition d'équipement, de personnel, de matériel...) ;
- Payer à A.S.O. une participation financière de 61 000 euros hors taxes, soit 73 200 € toutes taxes comprises.

De son côté, A.S.O. s'engage à :

- Assurer, coordonner et contrôler l'organisation sportive, technique et financière du Tour Auvergne Rhône-Alpes ;
- Assurer la promotion et la médiatisation de l'évènement ;
- Assurer la promotion de la collectivité hôte (plan de communication...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20251208-2025-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

Publication : 11/12/2025

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De donner un avis favorable au projet ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat entre Amaury Sport organisation (A.S.O.) et la commune de Perreux dans le cadre de l'organisation de l'étape avec départ et arrivée du Tour Auvergne Rhône-Alpes 2026**
- **D'imputer les dépenses correspondantes sur le compte 6238 du chapitre 011 de la section de fonctionnement du budget général.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer des demandes de subvention auprès de tout partenaire.**

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 8 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Fabienne STALARS

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Fabienne STALAR".